

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ATTRIBUTION DU LABEL « Association étudiante de l'université de Tours »

Le formulaire doit être rempli, signé et transmis par mail au Service de la vie étudiante (vie.asso@univ-tours.fr), accompagné des pièces suivantes :

Case à cocher	Pièces à fournir
	Charte des associations étudiantes, signée
	Charte de lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles et le bizutage, signée
	Charte « manifestation festive responsable », signée
	Dernier bilan moral et financier de l'association (sauf en cas de création) ;
	Procès-verbal de la dernière assemblée générale ordinaire ;
	Récépissé de la préfecture officialisant les modifications de l'année en cours
	Statuts de l'association (pour une première demande ou en cas de changement)
	LOGO
	RIB

Contact :

Valérien BOUCHER, Chargé de la vie associative
Bâtiment A, Troisième étage, Bureau 3130
60, rue du Plat d'Étain, 37000 TOURS
Tél. : 06 68 44 07 57
Mail : vie.asso@univ-tours.fr

1. IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION ETUDIANTE

Nom de l'Association		
Adresse du siège social		
Adresse de gestion <i>Adresse postale où sont envoyés les courriers</i>		
Adresse e-mail de l'association		
Site internet		
Réseaux sociaux		
Téléphone		
Date de création		
N° SIRET		
But de l'association		
Nombre d'adhérents (n-1)	dont	<u>étudiants</u> inscrits à l'université de Tours
Montant de la cotisation		
Quelles sont les actions majeures que vous organisez ?		
Disposez-vous d'un local en n-1 ? <i>Si oui, quelle est sa situation géographique ?</i>	OUI NON	
Budget de l'exercice n-1	Total recettes :	Total dépenses :

2. COMPOSITION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION ETUDIANTE

Fonctions	Identités	Qualité (cocher la case correspondante)
	NOM – Prénom : Adresse : Téléphone : Mail :	☐ Étudiant N° carte étudiante : ☐ Enseignant ☐ Salarié
	NOM – Prénom : Adresse : Téléphone : Mail :	☐ Étudiant N° carte étudiante : ☐ Enseignant ☐ Salarié
	NOM – Prénom : Adresse : Téléphone : Mail :	☐ Étudiant N° carte étudiante : ☐ Enseignant ☐ Salarié
	NOM – Prénom : Adresse : Téléphone : Mail :	☐ Étudiant N° carte étudiante : ☐ Enseignant ☐ Salarié
	NOM – Prénom : Adresse : Téléphone : Mail :	☐ Étudiant N° carte étudiante : ☐ Enseignant ☐ Salarié
	NOM – Prénom : Adresse : Téléphone : Mail :	☐ Étudiant N° carte étudiante : ☐ Enseignant ☐ Salarié
	NOM – Prénom : Adresse : Téléphone : Mail :	☐ Étudiant N° carte étudiante : ☐ Enseignant ☐ Salarié
	NOM – Prénom : Adresse : Téléphone : Mail :	☐ Étudiant N° carte étudiante : ☐ Enseignant ☐ Salarié
	NOM – Prénom : Adresse : Téléphone : Mail :	☐ Étudiant N° carte étudiante : ☐ Enseignant ☐ Salarié
	NOM – Prénom : Adresse : Téléphone : Mail :	☐ Étudiant N° carte étudiante : ☐ Enseignant ☐ Salarié
	NOM – Prénom : Adresse : Téléphone : Mail :	☐ Étudiant N° carte étudiante : ☐ Enseignant ☐ Salarié
	NOM – Prénom : Adresse : Téléphone : Mail :	☐ Étudiant N° carte étudiante : ☐ Enseignant ☐ Salarié

3. LE SITE INTERNET

- 1- Acceptez-vous que l'adresse mail générique de l'association soit mentionnée sur le site internet de l'université ? ☐ OUI ☐ NON
- 2- Acceptez-vous que les noms et prénoms des membres du bureau de l'association soit mentionnée sur le site internet de l'université ? ☐ OUI ☐ NON

4. HEBERGEMENT ANNUEL

Un local peut être gracieusement mis à disposition des associations étudiantes reconnues par l'université après avis du ou des directeurs de composante ou doyens concernés et l'autorisation préalable du président de l'université. La mise à disposition d'un local s'établit, après un état des lieux, par la signature d'une convention d'occupation temporaire entre le président de l'université et l'association. La durée de la convention ne peut excéder une année. Cette convention peut être renouvelée. Le représentant légal doit, avant toute signature, fournir la preuve de la souscription de l'association à une assurance responsabilité civile et est fortement invité à souscrire à une garantie complémentaire des risques locatifs.

L'association souhaite elle être hébergée par l'université de Tours ?

☐ OUI ☐ NON

5. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Après instruction du dossier, si l'association respecte tous les critères fixés dans la charte des associations étudiante de l'université de Tours, la Directrice de la vie de l'étudiant et de campus notifiera à la présidence de l'association une attestation de délivrance du label.

Je soussigné.e :

Président.e de l'Association :

Déclare sur l'honneur que :

- Le ou la président.e et le ou la trésorier.e sont étudiant.e.s de l'Université de Tours pour cette année universitaire 2025-2026 ;
- Cette association comporte un minimum de 50 % d'étudiant.e.s de l'Université de Tours inscrits pour cette année universitaire 2025-2026.

Fait à Tours, le

Signature du (de la) Président(e) de l'association,